

LITURGIA ETA HERRI MINTZAIRAK Oinharriak - Neurriak

Liturgie et bilinguisme Fondements et propositions de mise en œuvre

Mon intervention s'inscrit dans la réflexion qui est la notre aujourd'hui (Joseph Camino sur son invitation rappelle que "Badu aspaldi ez dugula gai hori gure artean barnatu. Alta gauzak azkarki ari direla mugitzen nehork ezin uka !") et elle engage au débat qui doit nous permettre de nous saisir ensemble de la réalité très complexe qui est celle de la célébration liturgique en Pays basque et peut être d'y apporter quelque éclairage libérateur.

Trois étapes dans mon parcours

- Quelques propos sur l'Eglise et la liturgie
- Une relecture des orientations synodales concernant les cultures, la culture basque en particulier
- Quelques points de repère

D'abord l'Eglise et la liturgie

36 années se sont écoulées depuis la fin du Concile Vatican II. Les grandes orientations théologiques et ecclesiologiques ont été peu à peu reçues, l'approfondissement doctrinal allant de pair avec l'expérience du peuple chrétien. La vie et la doctrine se sont ainsi rejointes pour contribuer à éclairer l'Eglise sur sa propre nature. Elle se comprend comme Sacrement du salut en ce sens qu'elle est "*signe et moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain*" (je cite ici la Constitution Lumen Gentium, n° 1).

Dans la liturgie c'est le Christ qui célèbre

Lorsque en 1989 le Pape Jean Paul II, 25 ans après la Constitution sur la liturgie évoque le "lien très étroit et organique entre le renouveau de la liturgie et le renouveau de toute la vie de l'Eglise" il souligne l'importance de cet acte qui est comme "une épiphanie de l'Eglise... En célébrant le culte divin, l'Eglise exprime ce qu'elle est, une sainte, catholique et apostolique." (Lettre apostolique, 9).

Et le pape insiste encore pour nous rappeler que toute liturgie est actualisation du mystère pascal du Christ. C'est Lui qui est le premier acteur. "Il est présent dans l'Eglise réunie dans la prière en son nom. C'est cela qui fonde la grandeur de l'assemblée chrétienne et la raison de ses exigences d'accueil fraternel – au besoin jusqu'au pardon-" et il ajoute : "Rien de ce que nous faisons, nous, dans la liturgie, ne peut apparaître comme plus important que ce que fait le Christ, invisiblement mais réellement, par son Esprit".

Dans la liturgie le Christ construit l'Eglise qui est son Corps et l'envoie en mission

Progressivement nous avons pris conscience du lien entre la dimension communionnelle de l'Eglise et sa mission nous libérant peu à peu du débat où l'on a si longtemps opposé le culte à l'évangélisation.

Communion et mission sont indissolublement liées. Toutes deux sont l'œuvre de l'Esprit. "La communion et la mission, écrit le pape Jean-Paul II, dans l'Exhortation apostolique "Christi fideles laici", sont profondément unies entre elles. Elles se compénètrent et s'impliquent mutuellement au point que la communion représente la source et tout à la fois le fruit de la mission : la communion est missionnaire et la mission est pour la communion" (32)

Je veux rappeler ici ce que chacun de nous a souvent entendu depuis qu'en 1971, à l'Assemblée plénière des évêques, à Lourdes, le Père Coffy rappelait : "C'est dans la célébration de la parole et des sacrements que l'Eglise se découvre appelée à la communion et à la mission... Toute célébration devrait accroître dans le cœur des membres de l'assemblée liturgique le désir de la vie en plénitude et d'une communion totale et consciente avec les Personnes divines et tous les hommes." (5) (Eglise, signe de salut au, milieu des hommes, Lourdes 1971, Centurion)

La liturgie n'est pas le tout de la vie chrétienne. Elle nous situe du côté de la Source, du côté du mystère du Christ qui se révèle et se communique au monde dans le langage des signes.

La liturgie de l'Eglise concerne tous ses membres

Notre expérience de presque 40 ans nous permet de mieux comprendre – même s'il nous reste encore du chemin à faire – ce que la Constitution conciliaire pour la Liturgie souhaitait promouvoir lorsqu'elle affirmait : "*La Sainte Mère Eglise désire beaucoup que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active,*

aux célébrations liturgiques, qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même et qui est, en vertu de son baptême, un droit et un devoir pour le peuple chrétien” et plus loin dans le même numéro 14 : *“cette participation pleine et active de tout le peuple est ce qu’on doit viser de toutes ses forces dans la restauration et la mise en valeur de la liturgie”*

En évoquant la participation de tout le peuple la Constitution sur la liturgie engageait l’Eglise à une tâche importante, celle de l’adaptation de la liturgie aux différentes cultures de manière à ce que chacun puisse répondre à l’appel du Christ à la sainteté et partager sa mission. La question des langues s’est donc posée immédiatement comme étant l’un des éléments du renouveau liturgique et par là de l’Eglise elle-même. “On pourra donner la place qui convient à la langue du pays dans les messes célébrées avec le concours du peuple...” (SC 54)

L’adaptation est toujours risquée. Dans la lettre que j’ai déjà citée le pape est bien conscient : “Ce n’est pas un problème nouveau dans l’Eglise : la diversité liturgique peut-être source d’enrichissement, elle peut aussi provoquer des tensions, des incompréhensions réciproques et même des schismes. Dans ce domaine il est clair que la diversité ne doit pas nuire à l’unité... L’adaptation aux cultures exige une conversion de cœur...une sérieuse formation théologique, historique, culturelle et un jugement sain pour discerner ce qui est nécessaire, ou utile, ou au contraire inutile ou dangereux pour la foi... Un progrès satisfaisant en ce domaine ne pourra être le fruit que d’une maturation progressive dans la foi, intégrant le discernement spirituel, la lucidité théologique, le sens de l’Eglise universelle, dans une large concertation...”(16)

Il me semble que notre rencontre, notre réflexion est une étape sur ce chemin. D’autres l’ont précédé dans l’élan extraordinaire qui a précédé et suivi le concile. Des témoins sont parmi nous qui pourraient mieux que moi évoquer l’immense travail accompli au service de la liturgie en langue basque.

Un texte qui n’est pas daté mais qui doit être des années 1968 aborde les questions concernant la liturgie et la langue du peuple. Ce texte rédigé après une réunion des délégués des doyennés du Pays Basque autour de Emilio Laxague, avait pour but d’aider les prêtres du Pays basque à voir clair dans le problème de l’usage du basque et du français pour la célébration liturgique. Une attitude commune était souhaitée.

En 1979 paraissait un livre de J. M. de LACHAGA, minorités nationales et liturgie romaine : l’exemple de la liturgie en basque, au Centurion. Cet ouvrage fait état du travail accompli et des questions qui demeurent.

Dans les années 80 (?) une conférence de Mgr Setien, dans le cadre de Fedea eta Kultura ajoute encore à la réflexion et rappelle comment la question du bilinguisme dans la liturgie se pose au Pays basque sud.

En 1987, une intervention de notre évêque au terme d’une session de Pastorale liturgique donnait quelques orientations précises aux pasteurs et aux équipes liturgiques.

En 1992, après plusieurs années d’échanges, de réflexion pastorale nous avons célébré le Synode diocésain. Je vous rappelle quelques textes, orientations et propositions qu’il nous revient de visiter à nouveaux frais.

Synode diocésain

Chapitre 2 : Les cultures : les chrétiens, hommes parmi les hommes, témoins de l’Evangile vivant les réalités du monde dans les cultures – cultures et modernité, cultures et identité, Eglise et cultures

Article 4 – Orientation 40 – L’Eglise locale reconnaîtra que le diocèse est riche d’une culture basque vivante. Parce qu’elle est universelle, l’Eglise en Pays Basque, continuera à féconder la culture basque et à s’enrichir elle-même de ses apports. Elle participera à la recherche d’une paix civile qui soit fondée sur l’égalité, le respect, l’accueil et la rencontre des cultures.

Proposition 400 : Il est demandé de poursuivre le renouveau liturgique entrepris, en langue basque, depuis le Concile Vatican II. Il est demandé aux conseils pastoraux de secteur en Pays basque de faire des propositions, selon les besoins, sur le nombre des messes en français, en basque ou bilingue, pour garantir à chaque communauté la liberté de célébrer dans sa langue. Il est demandé à la commission diocésaine de pastorale liturgique d’élaborer et de recommander des schémas de célébrations bilingues pour les cas où elles sont nécessaires.

Proposition 401 : Il est demandé de poursuivre la tradition catéchétique du diocèse en Pays basque et d’élaborer de nouveaux outils de catéchèse en langue basque. Il est également demandé de mettre en œuvre une pastorale adaptée aux milliers d’enfants et de jeunes scolarisés en langue basque.

Chapitre 8 : Les chrétiens, membres d'une Eglise qui prie, se rassemble et célèbre

Article 2 – orientation 20 – L'Eglise diocésaine appellera à vivre la dimension chrétienne du dimanche par la célébration communautaire de la Parole de Dieu et de l'Eucharistie.

Proposition 200 : Engager dans chaque communauté ou secteur une réflexion sur le sens du rassemblement dominical et de l'eucharistie permettant aux baptisés de renforcer leurs convictions et d'en témoigner.

Proposition 201 : Mettre en place des équipes liturgiques partout où se vivent des rassemblements liturgiques. Elles tiendront compte de la diversité des assemblées (adultes, jeunes, enfants) de manière à permettre à tous d'y prendre une part active.

Proposition 202 : Etudier avec les Conseils pastoraux les modalités de la célébration communautaire du dimanche...

Article 3 – orientation 30 – L'Eglise diocésaine favorisera la participation pleine et entière de tous et de chacun à toute célébration liturgique et sacramentelle

Proposition 301 : Donner à tout rassemblement liturgique une dimension de vérité, de fête et de joie, dans la reconnaissance de la diversité de l'assemblée. Etre attentif à l'accueil des personnes dans toute célébration, notamment celles qui regroupent des non-croyants et des gens de passage.

Proposition 302 : En lien avec les équipes liturgiques, faire participer régulièrement dans les paroisses les groupes organisés à la préparation et à l'animation des célébrations.

De cette lecture je relève quatre éléments qui me paraissent important pour aujourd'hui et pour être en fidélité avec le Synode du diocèse :

- 1 la reconnaissance de la richesse de la culture basque et sa prise en compte par l'Eglise. C'est un service de la société, plus largement encore, de l'humanité.
- 2 le renouveau de la liturgie n'est pas achevé. Il est de l'ordre du mouvement et doit donc être poursuivi selon les indicateurs des changements et des questionnements qu'ils soient ceux de la société basque et/ou de l'Eglise en Pays Basque.
- 3 La réflexion à propos de la liturgie et de sa dimension pastorale concerne les doyennés, les paroisses, les Conseils pastoraux, les équipes d'animation liturgique, c'est à dire les prêtres et les laïcs.
- 4 La formation catéchétique des enfants en langue basque doit être accompagnée d'une pastorale liturgique adaptée.

Quelques points de repère

Une trace du multilinguisme dans la célébration chrétienne à la fin du 4^e siècle – Pèlerinage à Jérusalem, d'Egérie. (une moniale du sud de la Gaule ou de la Galice...)

"Parce que, dans cette province de Palestine, une partie de la population sait le grec et le syriaque, tandis que d'autres ne connaissent que le grec et d'autres enfin que le syriaque, l'évêque, bien qu'il sache le syriaque, parle toujours en grec et jamais en syriaque. A ses côtés se tient toujours un prêtre qui, pendant que l'évêque parle en grec interprète ses paroles en syriaque : de la sorte tous les assistants comprennent ce qu'il dit. Toutes les lectures qui sont faites à l'église le sont également en grec, mais l'interprète syrien est toujours là pour donner la traduction au peuple afin que tous soient instruits. Quant à ceux qui sont latins, c'est-à-dire qui ne connaissent ni le grec ni le syriaque, l'évêque leur fait à eux aussi l'explication pour ne pas les contrister ; d'ailleurs il y a d'autres frères et sœurs gréco-latin qui peuvent donner l'explication en latin" (G. Bardy, La question des langues dans l'Eglise ancienne, Tome I, Paris 1948)

Cf la feuille de 68 (3)

Quelques points de repère
pour nous et pour les Equipes d'animation liturgique :

- 1 Considérer toujours l'enjeu théologique, ecclesiologique et pastoral présent dans la liturgie de l'Eglise. L'adage "Lex orandi, lex credendi" auquel j'ajoute volontiers "Lex agendi" rappelle que la prière exprime la foi et conduit à l'action.
- 2 Célébrer la liturgie dans une communauté concerne toute la communauté dans sa diversité. Il en va de la sacramentalité de l'Eglise en un lieu. D'où l'importance pour le Pasteur de constituer autour de lui un Conseil Pastoral Paroissial représentatif de la communauté, d'éveiller et d'accompagner des équipes d'animation liturgique, d'engager ponctuellement une concertation avec les groupes de chant, les chorales, les organistes.
- 3 Evaluer régulièrement, au moins une fois dans l'année, la pratique liturgique et sacramentelle de la communauté en ses diverses assemblées (enfants, jeunes, adultes) est une nécessité. La célébration liturgique est un tout. Elle se compose de lectures, de prières, de chants, de silence, de signes, de gestes, de déplacements. Chacun de ces éléments doit être considéré pour lui même et en articulation avec les autres.
- 4 Garder une certaine souplesse dans la proposition et la mise en œuvre. Une seule formule de mise en œuvre du bilinguisme dans la liturgie peut devenir raide et réductrice. Il ne faut rien pétrifier.
- 5 Accepter de vivre une certaine tension, évitant qu'elle ne devienne insupportable. Ce qui est souhaitable n'est pas toujours possible. Le souhaitable doit cependant demeurer l'horizon vers lequel nous marchons.

Cf la feuille de 68 (3)

Notre-Dame de Belloc – 22 novembre 2001

André SAINT ESTEBEN